LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé ..... $ 5,000,000.00
Capital payé et Réserve ..... $ 5,776,000.00
Actif total (au 30 nov. 1926) $47,880,000.00

La seule banque au Canada dont les argents confiés à son département d'Epargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.

Président du Conseil d'Administration
L'HONORABLE SIR HORMIDAS LAPORTE

1er Vice-président — M. TANCRÈDE BIENVENU
2e Vice-président — M. S.J.B. ROLLAND

Président du Bureau des Commissaires-Censeurs
L'HONORABLE N. PERODEAU
Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec

Vice-président du Bureau des Commissaires-Censeurs
L'HONORABLE E.-L. PATENAUDE

CHS.-A. ROY, Gérant général

Succursale à Edmundston, J.-A. BACON, Gérant.

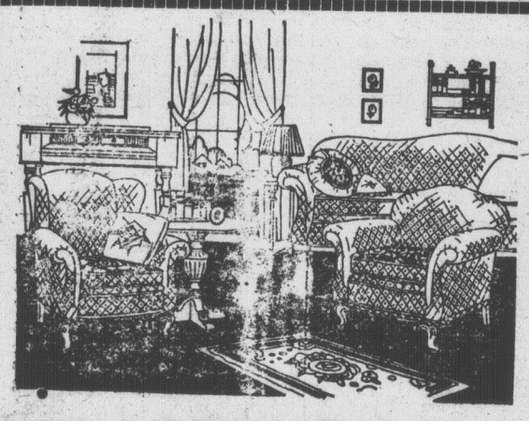

25 0/0 D'ESCOMPTE En Payant COMPTANT

Notre grande Vente est terminé.

Nons continuons à offrir un escompte de 25% — un quart du prix régulier — sur tous les articles que nous avons au magasin, lorsque l'achat se fait au comptant.

Nous venons de recevoir un grand assortiment de meubles: Mobiliers de chambre-à-coucher, de salle-à-dîner, de salon, lits, matelas, sommiers, chaises, prélarts, etc.

Une visite vous convaincra de l'excellente qualité de nos marchandises et des bas prix que nous offrons. La vente au comptant nous permet d'acheter à meilleur marché et de vous vendre à plus bas prix.

J. D. Castonguay

rue Victoria — — — — — — Edmundston, N.-B.

QUATRIEME ANNONCE

La Nouvelle Loi Des Liqueurs

Loi des liqueurs enivrantes de 1927
EN VIGUEUR LE 6 SEPTEMBRE

Liqueurs dans les résidences et dans les maisons publiques

LIQUEURS DANS LES RESIDENCES—Les liqueurs achetées en vertu de cette loi devront être conservées, données ou consommées dans les maisons privées seulement, à moins d'exceptions prévues par la loi. Peine $50.00 à $100.00 ou 50 jours de prison.

MAISON DE DESORDRE—Si une résidence quelconque devient, en vertu d'une violation de la loi actuelle, une maison de désordre elle sera considérée comme "maison publique" justaire ou de locataire. Peine qu'à changement de propriété $50.00 à $100.00 ou 30 jours de prison.

LIQUEURS DANS LES HO- en dehors des cas prévus par en dehors des cas prévue par les règlements de conserver ou de consommer des liqueurs dans un hôtel, si ce n'est dans une chambre d'hôte. Seules pourront le faire les personnes dûment enregistrées à l'hôtel et ayant bagage. Peine: $100.00 à $1000 ou un mois de prison.

Note—Les annonces déjà parues ont traité de la loi en général, des fonctions de la Commission, de l'empaquetage des bouteilles. Les prochaines annonces traiteront des interdits, des mineurs, des étudiants, des pharmacies, des prescriptions, des hôpitaux, des annonces, etc., etc.

Commission de régie des liqueurs du N.-B.

NOTES LOCALES

—M. S. Fuhrer est revenu ce matin de Montréal d'où il rapporte un joli assortiment de robes et manteaux nouveaux.

—MM. N. Kasner et D. Moscovicz sont également de retour d'une vacance à Montréal dont ils ont profité pour acheter des marchandises d'automne.

—Mme Edmond Lévesque est partie depuis quelques jours pour Québec où elle suivra un cours pour la coupe des cheveux des dames et demoiselles.

—Dimanche soir, un groupe de parents se réunissait chez M. Willie Perron à l'occasion du départ de M. et Mme J. Michaud. Etaient présents: MM. et Mmes F. P. Nadeau, Ernest Nadeau, Maxime Violette, Dr L. Violette Léo Akerley, A. Ayotte, F. Sirois, MM. Donat Cyr et Abel Cyr, tous de St-Léonard, M. Pius Michaud, MM. et Mmes Alphonse Michaud et Fidèle Michaud et Mme Victorie Dubé de cette ville.

—Les Drs Fortin et Dubé de Cabano, et leurs familles, étaient les hôtes de M. et Mme Léon Gagnon récemment.

—Les abbés A. Lang de St-Isidore, Camille Albert de Neguac, Désiré Allain de Notre-Dame et Zoel Landry du comté de Kent, étaient en visite dans le comté tout récemment.

—Mme S.J. Cunningham de Monk était en visite chez son père M. Geo. Ringuette au commencement de la semaine.

—Mlle Gabrielle Bélanger de Kapuskasing était en promenade chez ses amies Mlles Boucher, ces jours derniers.

—Nous avons appris avec regret la mort de la fillette de M. et Mme F. E. Fournier, à qui nous offrons nos sincères sympathies.

—Le 21 septembre, Mlle Alma Lebel donnait chez Monsieur Hilaire Gagnon, à l'occasion du vingtième anniversaire de naissance de leur jeune fille Valentine, une soirée à laquelle plusieurs amies se réunirent. Il y eut chant, musique, déclamations. Un délicieux goûter fut servi et tous se séparèrent à une heure assez avancée emportant dans leur coeur un doux souvenir. Les invités étaients Mlles Léonie Charest, Léonie Dumas, Alice Dumas, Alice Lebel, Marie Gagnon, Marthe Charest, Alma Lebel, Clara Fournier, MM. Louis-Philippe Charest, Ernest Boutot, Léonide Gagnon, Madame Gagnon.

—M. Camille Bernier est parti ce midi pour Kedgewick avec son oncle l'abbé J. B. Thibault. Ils font le trajet en auto.

NAISSANCES

—Le 23 est née, à M. et Mme James Ryan, un fils baptisé sous les noms de Maurice Paul. Parrain et marraine, M. et Mme Hector Dufour.

—Le 23 est né, à M. et Mme Jean Roy, un fils baptisé sous les noms de Joseph, Louis, Gérard. Parrain et marraine M. et Mme Ernest Plourde.

—Le 22 est née, à M. et Mme Albert Lajoie, une fille baptisée sous les noms de Marie, Albertine, Esmé. Parrain et marraine, M et Mme J. Charest.

—Le 23 est né, à M. et Mme Amèle Charest, un fils baptisé sous les noms de Joseph, Louis, Leslie Parrain et marraine, M. Ph. Charest et Mlle Léonie Charest.

—Le 20, est née, à M. et Mme Vital Lajoie, une fille baptisée sous les noms de Marie Laurette, Parrain et marraine, M. Honoré Lajoie et Mlle Alma Bouchard.

NAISSANCE

Le 25 courant est né à M. et Mme Ludger Arsenault, un fils baptisé à St-David, Me., sous les noms de Joseph, Louis, Pius. Parrain et marraine M. et Mme Treffié Arsenault, grand'parents de l'enfant. Porteuse Mme Arthur Ouellet.

MARIAGE

Le 27, fut bénit le mariage de M. Rupert Garfield Fife, fils de M Herbert Fife, à Mlle Louise Marguerite Brasseur, fille de M. Ernest Brasseur.

OFFRE SPECIALE!

FAITES FUMER VOTRE JAMBON

$1.

Nous commencerons bientôt à fumer notre jambon. Chacun connaît le goût exquix du jambon "Daigle". Achetez votre viande ici ou ailleurs, et nous la fumerons, d'après le meilleur procédé, pour $1.00 par jambon, quelque soit la grosseur.

PROFITEZ DE CETTE OFFRE!

J. J. DAIGLE,

Téléphone: 51.

Exposition Agricole
ST-JACQUES - LE 5 OCTOBRE

L'exposition agricole pour la paroisse de St-Jacques aura lieu mercredi le 5 octobre. Tous les citoyens des autres paroisses sont particulièrement invités à venir visiter les produits.

Il y aura un "lunch" et des amusements sur le terrain. Un baril de farine sera tiré aux dés.

L. F. Michaud,
secrétaire.

Société d'Agriculture No. 168.

Institut J. THOMAS
SUCCURSALE DE MONTMAGNY

A tous les jeunes gens qui désirent suivre un cours commercial complet et rapide.

Les matières suivantes sont enseignées par des professeurs experts:— Français, anglais, arithmétique, correspondance française et anglaise, ténographie française et anglaise, dactylographie, comptabilité telle que pratiquée dans les bureaux; etc., ainsi cours spéciaux sur demande.

En plus, cours trois soirs par semaine. Attention spéciale à la conversation anglaise.

REMARQUE:—Nous pensionnons à notre INSTITUT nos élèves qui sont en même temps sous notre surveillance.

Les cours sont pour tout âge et tout sexe. Nous tenons les parents au courant des progrès et de la conduite de l'élève par un bulletin mensuel. Toute information sera fournie sur demande.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les taxes d'école pour le dictrict No. 1 d'Edmundston sont payables au bureau du secrétaire des commissaires, à l'Ecole Publique, tous les jours excepté le dimanche, de 1 à 4 heures de l'après-midi.

NOUS NOUS SURPASSONS

NON JAMAIS VOUS N'AVEZ VU PLUS BEAUX

Manteaux Ornes de Fourrure!
ROBES TRES CHICS!

Après quelques jours de congé, je suis revenu ce matin de Montréal, apportant un lot considérable de Manteaux et Robes — nouveaux modèles séduisants inspirés de Paris et que vous pouvez examiner à votre aise.

Des manteaux de velours qui éblouissent — De soyeuses robes de satin noir! — De somptueuses fourrures sur les manteaux! —Pleine longueur de jupe dans les robes!

En fait, il n'y a pas une invention de style ou de garniture pour l'automne et l'hiver qui ne soit comprise dans l'étalage dont nous offrons l'examen aux dames et demoiselles de la ville et du comté.

VENEZ FAIRE VOTRE CHOIX DES MAINTENANT.

S. FUHRER

Edmundston, N.-B.